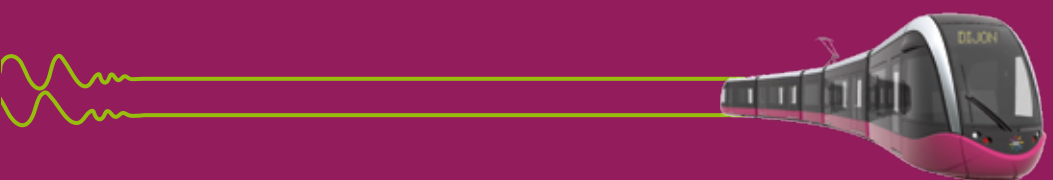


Le tram 2010-2013



UN CHANTIER
POUR FAVORISER
L'ACCÈS À L'EMPLOI !





Chantier du Tram de février 2010 à fin 2012

Projet majeur de l'agglomération dijonnaise, le chantier du tramway va prochainement débiter, pour une durée de 3 ans. Il va créer d'importantes retombées économiques.

Le Grand Dijon a souhaité que ce chantier offre de vraies opportunités aux personnes qui ont des difficultés à entrer sur le marché du travail. Près de 300 emplois seront ainsi proposés à ces publics durant le chantier, dans le cadre de clauses d'insertion que doivent respecter les entreprises retenues pour les travaux.

Dans un premier temps, les métiers recherchés sont les suivants : aide-canalisateur, ouvrier routier, maçon TP/VRD (Travaux publics / Voirie réseaux divers). D'autres compétences seront nécessaires au fil du chantier...

Pour accéder à ces emplois, vous devez remplir certaines conditions, mais avant toute chose vous faire connaître auprès de nos partenaires. Des dispositifs de formation peuvent aussi vous être proposés.

Nous comptons sur vous, votre dynamisme et vos compétences. Renseignez-vous !

Les partenaires du Grand Dijon : les entreprises, au travers de leurs organisations professionnelles, la Mission Locale, Pôle Emploi, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'État, le Groupement des Employeurs pour l'insertion et la qualification dans le bâtiment et les travaux publics, les organismes de formation, la Maison de l'emploi et de la formation, les structures d'insertion par l'activité économique et KEOLIS Dijon.



Quelles sont les conditions d'accès aux emplois d'insertion ?

Pour pouvoir bénéficier d'un agrément IAE (= Insertion par l'Activité Économique), il faut réunir les conditions suivantes :

Habiter un quartier « Politique de la Ville »

- Le Mail à Chenôve
- Les quartiers Guynemer ou Bief du Moulin à Longvic
- Le quartier du Belvédère à Talant
- Le centre-ville à Quetigny
- Les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche pour Dijon

Et

Être chômeur longue durée

ou percevoir le RSA

ou être jeune non qualifié (moins de 26 ans et vous êtes dans le dispositif CIVIS)

ou bénéficier d'une reconnaissance COTOREP



Auprès de qui constituer un dossier ?

Faites-vous connaître auprès de votre référent, c'est-à-dire la personne qui vous suit professionnellement.

Les différents prescripteurs possibles

- **PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
Mme Isabelle GUILLOT - Chargée de mission « clauses » de l'agglomération dijonnaise
- **Mission Locale** : pour les personnes de moins de 26 ans
8, Rue du Temple à Dijon - Tél. : 03 80 44 91 44
- **Conseil Général** : pour les personnes concernées par le RSA
53 Bis, Rue de la Préfecture à Dijon - Tél. : 03 80 63 66 00
- **CCAS** : pour les personnes suivies par une assistante sociale
61, Rue des Godrans à Dijon - Tél. : 03 80 44 81 00
- **PÔLE EMPLOI** : pour les personnes inscrites et suivies par un agent
- **Le Grand Dijon** : pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter
Alain LOISON - Chargé de mission emploi/insertion
40, Avenue du Drapeau à Dijon - Tél. : 03 80 50 35 90

- Vous devez impérativement vous faire connaître le plus rapidement possible auprès de votre conseiller habituel.
- Votre dossier nous sera transmis par votre référent et vous serez convoqué très rapidement.
- Pour coordonner la mise en place de ces emplois, le Grand Dijon a recruté un chargé-emploi/insertion. Sa mission essentielle est de travailler en amont du dispositif pour repérer les besoins des entreprises, et de préparer le public bénéficiaire à des modules d'adaptation à l'emploi.
Contact : aloison@grand-dijon.fr - Tél. : 03 80 50 35 90



Nous avons besoin de vos compétences !

